

C. 14. 41. 20. 7.
A. 14. 62. 1.

T é l é g r a m m e .

LISBOA, 18.6.43.

Politique,

B e r n e .

Numéro 218. Votre lettre 12 juin concernant affrètement bateaux suisses par Portugal. Convoqués représentants de Compagnie Suisse Navigation Lisbonne pour l'avertir que sa Compagnie doit adopter attitude extrêmement réservée et que affrètement est pour l'instant pas possible. Ministre Duque nous interpella aujourd'hui à nouveau, réclamant un geste suisse après avoir manifesté sa bonne volonté en donnant 40 tonnes étain. Pression Ministre Duque devient insupportable car il insiste savoir urgence si Gouvernement suisse est oui ou non d'accord avec affrètement. Cette question pourrait mettre en danger arrangements prévus par Torrenté lors ses pourparlers à Lisbonne et je vous serais reconnaissant de m'envoyer rapidement votre décision de principe qui, si elle est négative, devra être communiquée auparavant aux autorités portugaises par Compagnie Suisse Navigation qui a seule traité cette affaire avec elles.

Légation Suisse

Original envoyé au Commerce.

Copie envoyée aux Transports.

E. 2804.

19.6.43. 0925.

